



République Française
Département MAYENNE

COMMUNE DE LE HORPS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 01 avril 2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	11

Vote
A l'unanimité Pour : Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS PREFECTURE DE MAYENNE
Le :
Et Publication du :

L'an 2019, le premier avril à 20 : 30, le Conseil Municipal de la Commune de LE HORPS s'est réuni à la SALLE DE CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bernard TUFFREAU, 1^{er} adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 25 mars 2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25 mars 2019.

Présents : Mmes GRANDIN Marie-Françoise, Hélène BEUNARD, ROUSSEL Virginie, ROMAGNE Mélina, Mme MULLOIS Brigitte, Mrs DUJARRIER Gérard, TUFFREAU Bernard, SOUTIF Patrick, FOUCHER Daniel, POISSON Jean-Claude et DOUILLET Claude.

Absente excusée : Mme RAY Patricia et Mme LETERTRE Corinne

A été nommée secrétaire : Mme ROMAGNE Mélina

COMMUNALE : US LE HORPS TENNIS DE TABLE

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association « US LE HORPS TENNIS DE TABLE ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de verser une subvention communale d'un montant de 250.00 € pour l'année 2019,
- Charge Monsieur Le Maire d'engager la dépense.

D2018-04-02

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AUX BUDGETS PRIMITIFS 2019**1 - Affectation du résultat 2018 au budget général commune 2019**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018 de 195 835.57 €.

- En réserve (compte 1068) = + 149 920.09 €
- En report à nouveau (compte 002) = + 45 915.48 €

2 - Affectation du résultat 2018 au budget primitif assainissement 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018 de 119 678.55 €.

- En report à nouveau (compte 002) = + 119 678.55 €

3- Affectation du résultat 2018 au budget primitif « Lotissement du Sentier » 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne rien reporter.

D2019-04-03

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur Le Maire propose de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019, comme suit :

<i>Libellés</i>	<i>Bases d'imposition prévisionnelles 2019</i>	<i>Taux de référence communaux 2018</i>	<i>Taux appliqués par décision du conseil municipal</i>	<i>Produit voté par le conseil municipal</i>
Taxe habitation	553 678 €	14.37 %	14.37 %	81 550 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	409 394 €	25.75 %	25.75 %	108 511 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	155 471 €	42.80 %	42.80 %	67 966 €
Total	1 118 543 €	/	/	258 027 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de voter les taux tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

D2019-03-04

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

- **Budget général « Commune » :**

Ce budget s'équilibre à 781 683.48 € en section de fonctionnement et à 539 830.09 € en section d'investissement.

- **Budget annexe « Assainissement » :**

Ce budget s'équilibre à 140 030.55 € en section de fonctionnement et à 111 160.57 € en section d'investissement.

- **Budget annexe « Lotissement du Sentier » :**

Ce budget s'équilibre à 93 700.44 € en section de fonctionnement et à 93 695.44 € en section d'investissement.

D2019-03-05

**CONVENTION MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COLLECTIVITES
DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'une convention relative à la mission d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif proposée par le Conseil général de la Mayenne.

Il précise que la collectivité bénéficie déjà de cette prestation et que la présente convention est renouvelée pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Charge Monsieur Le Maire de signer la convention susvisée et tout document s'y rattachant.

D2019-03-06

***DETERMINATION DES TARIFS DE L'ASLH ETE 2019 :
DELEGATION DE POUVOIR AUX MEMBRES DE LA COMMISSION ENFANCE***

Afin de présenter prochainement aux familles, les différentes animations proposées dans le cadre des activités de l'Accueil de Loisirs en juillet prochain,

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner pouvoir aux membres la commission enfance afin de déterminer les tarifs de l'ALSH été 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Charge les membres de la Commission enfance de fixer les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement été 2019,
- ✓ Charge Monsieur Le Maire d'assurer la diffusion des tarifs auprès des familles.